



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 2907

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, quel est le calendrier prévu pour la formation des maîtres à l'utilisation des matériels informatiques qui viennent d'être commandés par le ministère, quel en est le coût et quel est l'organisme désigné pour l'assurer.

Texte de la réponse

Reponse. - Les nouveaux matériels informatiques mis en place dans les collèges sont destinés à l'équipement des ateliers pour les besoins de l'enseignement de la technologie. Ces dotations vont permettre, d'une part, de resorber le retard des équipements pris dans certains cas par rapport au rythme de formation des professeurs, d'autre part, d'équiper de nouveaux collèges en totalité et, enfin, de faire face à l'évolution technologique des matériels concernés. C'est ainsi que : 2 400 collèges déjà équipés reçoivent un complément d'équipement qui comporte notamment deux micro-ordinateurs et une imprimante ; 1 004 collèges non encore équipés reçoivent quatre micro-ordinateurs et une imprimante. La formation des enseignants à l'utilisation de ces nouveaux matériels est assurée dans le cadre de la formation longue mise en place, destinée à la reconversion des professeurs d'éducation manuelle et technique en vue de l'enseignement de la technologie. Cette formation d'un an est réalisée, selon les cas, soit pendant une année scolaire complète, soit pendant un semestre sur deux ans ou un trimestre sur trois ans. Elle est assurée par les centres de formation à la technologie, qui ont été dotés des mêmes matériels que ceux utilisés dans les collèges, y compris les nouveaux équipements mis en place en 1988. Enfin, dans la continuité d'un programme d'équipement en cinq ans, des matériels informatiques sont destinés aux sections de conception et dessin assistés par ordinateur et de bureautique. Un ensemble d'actions de formation a été mis en place pour accompagner efficacement l'effort d'équipement. Depuis septembre 1987, l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy organise des sessions de formation d'une durée de quatre mois et demi destinées à former des formateurs académiques à la conception et à la fabrication assistée par ordinateur. L'objectif poursuivi est le suivant : deux personnes par académie (au moins) devront avoir participé à ces stages. Des septembre 1988, dans le cadre de la future ouverture du baccalauréat professionnel « Définition de produits industriels », une formation directe à l'utilisation des produits « conception assistée par ordinateur », « dessin assisté par ordinateur » a commencé au lycée professionnel des Camélias à Paris pour quarante-cinq professeurs de lycée professionnel pendant une durée d'une semaine. En ce qui concerne la formation des professeurs du tertiaire telle que la bureautique, le relais en est assuré par le niveau académique.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2907

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2633